

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 22 (1964)

Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

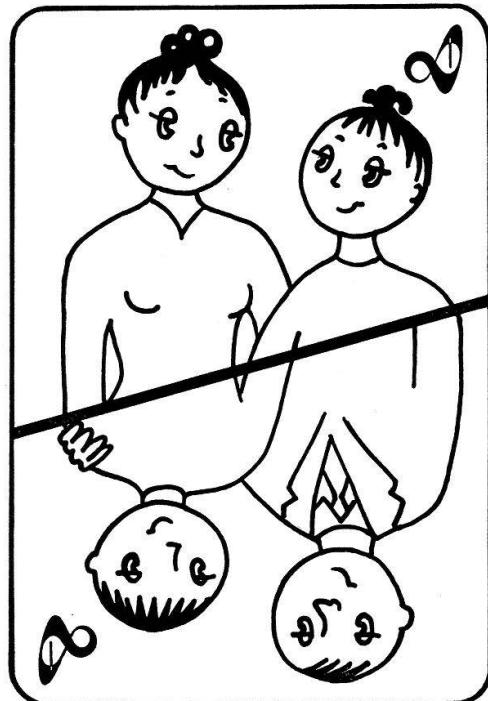
Pour gagner la partie...

Il vous faut une assurance sur la vie !

Gagner la partie, ce n'est pas seulement réussir dans l'exercice de sa profession, augmenter sans cesse son bien-être matériel et obtenir de la vie toutes les satisfactions qu'elle peut donner.

Gagner la partie, c'est aussi et surtout préparer l'avenir de ses enfants, leur donner la possibilité de se perfectionner dans l'exercice du métier choisi ou même de faire des études universitaires.

Notre assurance « adulte et enfant » est le moyen idéal de garantir à un enfant le paiement d'un capital qu'il recevra à la date prévue, quoi qu'il ait pu arriver entre-temps à l'adulte. Si ce dernier est, par exemple, incapable de travailler par suite de maladie ou d'accident, il est, après un délai d'attente de trois mois, libéré du



paiement des primes, proportionnellement au degré de l'incapacité de gain. Cela ne diminue en rien le capital garanti.

En vous référant à cette annonce, vous pouvez, sans prendre aucun engagement, nous poser toutes les questions relatives à cette assurance, nous y répondrons volontiers.



Place de Milan, Lausanne